

L'Aéroport de La Réunion Roland Garros pleinement mobilisé pour une gestion optimale de la crise sanitaire

Les équipes opérationnelles de l'aéroport Roland Garros sont mobilisées pour accompagner la mise en œuvre des mesures de contrôle renforcé, annoncées dimanche soir par la Préfecture, effectives dès ce matin à l'arrivée des vols en provenance de Paris.

Dans la matinée de lundi, 579 passagers au total, ont débarqué sur les vols d'Air France, d'Air Austral et de French Bee. « Ce nombre est très en retrait des prévisions, annonce Fabrice Grondin, Directeur Opérations de la Société Aéroportuaire. De nombreux passagers ne se sont pas présentés au départ des aéroports parisiens, après avoir été informés des mesures décidées ce week-end* ».

La Société Aéroportuaire, en étroite relation avec l'ARS, les Douanes, la Police aux Frontières et l'Aviation Civile, a mis en place la logistique nécessaire à la réalisation des entretiens individuels avec chaque passager. Ils sont effectués par des infirmières du SDIS, à l'entrée de la salle de livraison des bagages. Les cas nécessitant un entretien médical plus approfondi sont dirigés vers l'équipe du SAMU, également positionnée dans la salle de livraison des bagages. Les mêmes mesures seront appliquées aux passagers arrivant de Mayotte cet après-midi.

En coordination avec les personnels des compagnies aériennes, le flux des passagers sortant des avions est scindé en groupe de 20, pour éviter une promiscuité trop importante sur leur parcours, jusqu'aux portes de sortie de l'aérogare.

La Société Aéroportuaire a adapté ses moyens humains et matériels pour traiter le trafic considérablement réduit prévu cette semaine. Seulement trois vols sont prévus ce lundi au départ, pour Paris et Mayotte, avec un total annoncé de 536 passagers. Il est rappelé que le hall public de l'aérogare est fermé en milieu de journée, de 12h30 à 16h30.

Le traitement du fret se poursuit normalement

L'aérogare fret de l'aéroport Roland Garros poursuit ses activités normalement depuis le début de la crise. « Ce matin, le magasin était plein, les marchandises à l'arrivée sont évacuées à un rythme habituel par les transporteurs routiers, témoigne Stéphane Dagard, responsable de l'exploitation de l'aérogare. Nos équipes apportent une attention particulière aux médicaments, afin de les traiter en priorité et de les livrer le plus rapidement possible à leurs destinataires ».

Les équipes du fret appliquent les gestes barrières lors du traitement des palettes et des colis. Ils portent leurs équipements personnels de sécurité, incluant des gants, et disposent en permanence de gel hydroalcoolique.

*Pour rappel, l'arrêté du ministère des Solidarités et de la Santé, publié dimanche 22 mars au Journal Officiel, interdit les déplacements aériens de personnes entre la métropole et les Départements d'Outre-Mer (ainsi que Saint-Barthélemy et Saint-Martin) mais prévoit des dérogations, en cas de motif impérieux d'ordre personnel ou familial, de motif de santé relevant de l'urgence et de motif professionnel ne pouvant être différé.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une des exceptions doivent présenter au transporteur aérien lors de leur embarquement un ou plusieurs documents permettant de justifier du motif de leur déplacement, accompagnés d'une déclaration sur l'honneur de ce motif.